



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en nature

Question écrite n° 115133

Texte de la question

M. Joël Sarlot appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des personnes handicapées accueillies dans des établissements spécialisés et dont l'état de santé nécessite l'utilisation de garnitures de protection de l'incontinence. La prise en charge de ces dépenses est conditionnée par la parution de décrets dans le cadre de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il lui demande de prendre les mesures qui s'imposent pour activer la parution des décrets permettant la prise en charge de ces dépenses.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115133

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 58